

PROCES VERBAL du compte rendu du Conseil

Municipal de Tiranges

Séance du 29 mars 2024

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis le 29 mars 2024 sous la présidence de Christian COLLANGE, Maire.

Sont présents : Christian COLLANGE, Thierry CHARRIAL, Emmanuelle BREUYRE, Cédric CHAPUIS, Didier MARNHIER, Marie-Paule DIAZ, René GRANGER, Luc SKRZYNSKI, Sandrine MERLE, Laurent MORIN.

Excusés : Charlotte GARNIER

Secrétaire de séance : Emmanuelle BREUYRE

En ouverture de séance, lecture par Murielle BOUILLON, secrétaire de mairie, du procès-verbal de la réunion du 2 février 2024.

Aucune observation n'étant faite, ce PV est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal :

1)Vote du Compte Financier Unique (CFU) et vote du budget primitif 2024 :

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable concernant les informations clés sur la situation financière de la collectivité. Sur présentation générale du CFU, on constate un résultat cumulé de - 67 779.69€ sur le budget d'investissement et de + 299 865.23€ sur le budget de fonctionnement. Le Conseil Municipal sous la présidence de Thierry CHARRIAL, adjoint, délibérant sur le CFU de 2023, approuve le CFU 2023.

Budget primitif 2024 : Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du budget primitif 2024 de la commune :

-le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes-dépenses pour un montant de 509 238.21€

-le budget d'investissement s'équilibre en dépenses-recettes pour un montant de 787 604.11€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents votent favorablement à l'unanimité ce budget 2024.

Le Maire précise que le ratio de désendettement est de 2.57 années, l'encours de la dette est de 809€ par habitants (un endettement tout à fait raisonnable qui se rapproche de la moyenne départementale et nationale) ; L'excédent de fonctionnement est de 299 865.23€. Ces bons résultats vont permettre de réaliser le programme d'investissement 2024.

2) Vote des taux d'imposition :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les impôts, le Conseil Municipal approuve le maintien des taux d'imposition appliqués, soit :

- foncier bâti : 35.63%
- foncier non-bâti : 32.55%
- taxe d'habitation : 6.93%

3) Prêt bancaire rénovation salle polyvalente :

Les travaux de rénovation sont en cours d'achèvement pour un montant total de 230 723€ TTC. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de souscrire un emprunt de 60 000€ en complément de la part des subventions et de l'autofinancement de la commune. Après diverses propositions d'organismes bancaires, le Conseil Municipal valide la proposition de la Caisse d'Epargne, pour un prêt de 60 000€, d'une durée de 10 ans, au taux fixe de 3.74%.

4) Prêt court terme de 24 mois en attente du versement des subventions :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le versement des aides prévues pour la réalisation des investissements s'effectue avec de longs délais et qu'il est nécessaire de prévoir un prêt court terme de trésorerie. Le Conseil Municipal décide sur proposition du Crédit Mutuel de réaliser un prêt court terme de 120 000€ d'une durée de 24 mois, au taux de 3.90% remboursable au fur et à mesure des aides perçues.

5) France Revitalisation Rurale :

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Tiranges sera classée à compter du 1^{er} juillet 2024 dans le nouveau zonage de France Revitalisation Rurale (ex ZRR). Ce zonage vise à favoriser l'implantation et le développement de l'activité économique dans les territoires ruraux ainsi que l'offre de service. Ce soutien se traduit par des exonérations fiscales et sociales à destination de futurs acteurs économiques susceptibles de s'installer sur la commune.

6) Vote des subventions aux associations :

Le Conseil Municipal décide de reconduire le même montant de subventions 2023 aux différentes associations. Une subvention de 150€ est allouée aux Quai des Arts à Usson en Forez (cinéma) afin de soutenir cette association au profit des habitants du terroir.

7) Gestion informatisée du cimetière :

Au cours des prochains mois, la gestion informatisée du cimetière (répertoire des concessions, noms des défunts, etc...) va être mise en place par les pompes funèbres Gerphagnon.

8) La Commission communale d'appels d'offres :

La commission communale d'appels d'offres se réunira le 3 avril à 20h30 pour l'étude des offres du maché des citernes « incendie ». Le Conseil Municipal délibérera ultérieurement en matière de marchés publics pour valider l'entreprise retenue.

La commission d'appels d'offres analysera également le 3 avril les propositions des entreprises suite à la consultation pour l'aménagement du sentier piétonnier.

9) Contrat :

Le contrat d'Estelle TRIOLAIRE, préposé à l'Agence Postale est renouvelé pour 3 ans.

10) Feux d'artifices :

Le Conseil Municipal décide de maintenir le spectacle de feux d'artifices pour la fête d'été pour une prestation identique aux années précédente.

11) Sécurité du carrefour DR 23 / RD 44 :

Pour améliorer la sécurité du carrefour RD 24 / RD 44, ainsi qu'à la sortie de la route de la Nercièrre, des miroirs d'agglomérations seront installés. Le Conseil Municipal mandate Le Maire pour faire une demande de subvention au titre des amandes de police.

12) Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide de porter la caution à 1200€ pour la location de la salle polyvalente ; le tarif du ménage de la salle passe de 45€ à 60€ à compter du mois de mai. La location de la salle des aînés ainsi que l'abri de Lachamp coutera 50€ à partir de mai.

Dans le cadre du projet « Terre de jeux 2024 », les communes de Boisset, Saint Pal de Chalencon, Tiranges ainsi que les associations préparent un projet qui consiste à fédérer le sport, la culture, le patrimoine. Ce projet culture et randonnée se déroulera le dimanche 19 mai à partir 9h30. Des informations complémentaires sur le déroulé seront communiquées ultérieurement par voie de presse et d'affichage.

Le rallye du Val d'Ance se déroulera le 28 septembre de 7h à 23h, à noter comme changement majeur, que l'épreuve démarrera de « Combres » commune de Beauzac, rejoindra le pont du Plot, remontera sur Tiranges, puis rejoindra Ancette.

Le Maire

Christian COLLANGE